



## Est-il préférable d'inclure cela au compromis de vente?

-----  
Par strangerinzenight

Bonjour,

Je vends ma maison, cette dernière présente quelques fissures par ci par là mais rien de bien important, une maison souvent bouge un peu avec le temps et se crée ce type de fissures.

Je pense demander à ce que cela soit noté sur le compromis pour éviter tout problème par la suite. Comme cela l'acheteur ne pourra pas dire qu'il ne savait pas si jamais les fissures s'agrandissent ou je ne sais quoi d'autres.

Pensez-vous que c'est utile? ou bien de toutes façons les fissures apparentes n'entrent pas dans le cadre des vices cachés et aucun soucis à se faire même sans mention au compromis?

Merci pour vos avis. Cdlt

-----  
Par ESP

Bonjour

Pour un tel cas, un rapport d'expert s'impose...

-----  
Par strangerinzenight

Merci pour votre aide. Ce n'était pas vraiment ma question :o)

Comme il ne s'agit pas de vices caché de toutes façon je pense que je m'inquiète pour rien, mais je ferai écrire sur le compromis que les acheteurs sont au courant de la présence de fissures 2 précautions valent mieux qu'une.